

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

RESSOURCES HUMAINES - RECOURS AU DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAUULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

RESSOURCES HUMAINES - RECOURS AU DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE

Madame **Sonia LUSSIEZ**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Sur proposition du Président,

Vu le Code du Service National, notamment ses articles L.120-1 à L.120-36 ;

Créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique, le dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (limite d'âge portée à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition de diplôme et souhaitant s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'Etat) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif (solidarité citoyenne, santé, culture et loisirs, éducations pour tous, sport, environnement).

Les objectifs sont triples :

- mobiliser la jeunesse face aux défis nationaux sociaux et environnementaux ;
- permettre aux jeunes volontaires de mûrir, gagner en confiance et en compétences ;
- permettre aux jeunes de prendre le temps de réfléchir à leur avenir citoyen et professionnel.

Le service développement des compétences de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a pour missions de développer la montée en compétences des agents afin de renforcer leur efficacité et leur adaptabilité tout en répondant aux enjeux et aux priorités de l'EPCI.

Dans ce cadre, la CAN souhaite mettre en œuvre ce dispositif afin de réduire la fracture numérique des usagers.

En l'espèce, il est proposé d'accueillir deux jeunes volontaires, sur une période de 8 mois, pour assurer les missions d'intérêt général suivantes :

- savoir utiliser les outils numériques,
- animer des ateliers d'initiation au numérique,
- accompagner les usagers dans leurs démarches quotidiennes,
- sensibiliser aux pratiques numériques éco-responsables,
- favoriser les apprentissages numériques.

Le dispositif se formalise via la signature d'un contrat d'engagement entre les jeunes volontaires et la Communauté d'Agglomération du Niortais. La durée hebdomadaire de travail est fixée à 24 heures du lundi au jeudi. Les volontaires se verront attribués une indemnité de 619,83 € par mois dont 114,85 € à la charge de la Communauté d'Agglomération du Niortais (soit 82% pris en charge par l'Etat).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise la mise en œuvre du dispositif service civique au sein de la CAN ;
- Autorise la sollicitation en amont de l'agrément auprès de l'agence du service civique (réfèrent territorial, agent de l'Etat) ;
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires ;
- Approuve la mise en œuvre de ce dispositif pour un service civique « médiateur numérique ».

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Sonia LUSSIEZ

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».